

Témoignage de Michèle et Guy [...] (email du 01/10/2019)*

Témoignage de Michèle et Guy Legros à l'issue de leur participation au test des patchs mis au point par le Pr Fourtillan.

Mon épouse et moi (82 et 83 ans) testons les patchs depuis novembre 2018 pour la pathologie "trouble du sommeil".

Auparavant je m'éveillais en moyenne 2 à 3 fois par nuit (compte tenu d'une prostatectomie radicale en 2003 suite à un cancer) mais surtout, je ne me rendormais pas après chaque éveil, sauf au petit matin quand il fallait se lever.

Avec les patchs, je me lève autant ou presque (car ma vessie a gardé une trop grande sensibilité) mais je retrouve ensuite le sommeil.

La différence est très importante et de plus je ressens l'action du 6-M/H qui m'a permis à plusieurs reprises, après le déjeuner, de conduire 4 heures (avec une pose pipi après 2 heures de conduite) sans jamais sentir l'endormissement, ce qui m'était impossible avant et ce depuis des décennies.

Un seul bémol : l'interruption du traitement pour des raisons logistiques (défaillance de 3M) qui nous fait passer par des états d'inconfort après avoir bénéficié d'un sommeil confortable.

On reste sans voix à l'idée que l'ANSM en orchestrant un battage médiatique injustifié nous prive du seul traitement améliorant notre état d'insomniaque et surtout, on est atterré par la collection de mensonges véhiculée par les médias à l'exception de rares journalistes ayant eu l'honnêteté de recueillir le témoignage d'une malade (Parkinson) participant au test.

Quant à mon épouse, sous patch, il lui arrive de faire une nuit continue sans réveil.

Quand on sait les effets secondaires des somnifères de la pharmacopée, on bénit ces patchs sans effets secondaires.

Il nous paraît impensable voir irresponsable que le Ministère de la Santé passe à côté d'un traitement qui améliore la santé, voir guérit alors que certains d'entre eux ont tué et que beaucoup ont des effets secondaires redoutables.

Ce témoignage peut être utilisé et lu de tous.

Michèle et Guy

** Document reçu par email le 01 octobre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*